

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

**MAIRIE DE FOS-SUR-MER**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES  
EN EXERCICE : 33

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre à 18 heures 00,**

NOMBRE DE MEMBRES  
PRESENTS : 24

Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni à la  
Maison de la Mer, sous la présidence de Monsieur René RAIMONDI,  
Maire;

NOMBRE DE SUFFRAGES  
EXPRIMES : 24

**Etaient présents :**

DATE DE LA CONVOCATION :  
**12 décembre 2023**

Mesdames et Messieurs Philippe POMAR, Philippe TROUSSIER,  
Monique POTIN, Mariama KOULOUBALY-ABELLO, Christian  
PANTOUSTIER, Pascale BREMOND, Cédric ALOY, Adjoint

DELIBERATION N° 2023-119

Marie-José GRANIER, Daniel HUMBLET, Hervé GAMES, Michèle  
HUGUES, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Christine  
CARTON, Laurence LE BIAN, Thierry MEGLIO, Nathalie D'AMELIO  
BENGUERRACH, Sonia BOUCHOUL, Jean-Michel LEROY, Jean-  
Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Jean FAYOLLE, Jacky  
CHEVALIER, Conseillers municipaux.

OBJET :  
**CREATION DE NOUVEAUX  
TARIFS ET ACTUALISATION  
DES TARIFS DES SERVICES  
PUBLICS COMMUNAUX**

**Procurations étaient données à :**

Christian PANTOUSTIER par Anne-Caroline WALTER CIPREO,  
Daniel HUMBLET par Nicolas FERAUD,  
Jeanine PROST par Cédric ALOY,  
Jean-Marc HESSE par Isabelle ROUBY,  
Philippe MAURIZOT par Angélique HUMBERT,

**Etaient absents :**

Jean-Philippe MURRU,  
Anne BACHMAN,  
Joëlle BARBIER,  
Christine GREUSE.

**Secrétaire de Séance :**

Marie-José GRANIER, conseillère municipale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,  
Vu le tableau des tarifs des services publics communaux annexé,  
Vu la délibération n°2022-132 du conseil municipal du 07 décembre 2022,  
Vu la délibération n° 2023-10 du conseil municipal du 28 mars 2023,

Considérant que par délibération n°2023-10, le conseil municipal, compétent pour fixer les tarifs applicables aux services publics municipaux, a approuvé de nouveaux tarifs.

Considérant que certains de ces tarifs doivent néanmoins être amendés afin d'être en meilleure adéquation avec le service rendu et de répondre également à des contraintes pratiques (maniement de pièces très contraignant pour certaines prestations). Qu'il s'agit des tarifs des accès aux points jeux, des buvettes ainsi encore que de ceux de la fourrière municipale.

Considérant par ailleurs qu'il apparaît nécessaire de créer de nouveaux tarifs pour les services à la population (services jeunesse et animation concernant les offres de stage pendant les vacances scolaires, pour les activités loisirs des services animation et jeunesse ainsi que pour l'accès au stade nautique municipal).

Que des tarifs pour des extérieurs sont notamment créés, cela étant possible puisque le coût de ces services est supporté directement sur le budget communal et que cette tarification apparaît nécessaire pour faire face au coût d'exploitation et d'entretien de ces équipements.

### **I. Création de nouveaux tarifs :**

#### **Pour les services à la population :**

#### **Offre de stage à la demi-journée et création de tarifs « hors commune » pour les personnes ne justifiant pas d'un justificatif de domicile sur la commune :**

Considérant qu'il s'agit en effet, pour les services jeunesse et animation de proposer pendant les vacances scolaires une offre de stage à la demi-journée avec ou sans repas qui n'existait pas auparavant, conformément au tableau ci-dessous :

Tranche QF	TARIF JOURNEE				TARIF 1/2 JOURNEE			
	SANS STAGE		AVEC STAGE		SANS STAGE		AVEC STAGE	
	AVEC REPAS	SANS REPAS*	AVEC REPAS	SANS REPAS*	AVEC REPAS	SANS REPAS*	AVEC REPAS	SANS REPAS*
<b>A</b>	1,58 €	1,05 €	2,63 €	2,10 €	1,06 €	0,53 €	2,11 €	1,58 €
<b>B</b>	3,78 €	2,93 €	4,83 €	3,98 €	2,32 €	1,47 €	2,85 €	2,00 €
<b>C</b>	6,09 €	4,92 €	7,14 €	5,97 €	4,73 €	3,56 €	5,26 €	4,09 €
<b>D</b>	6,83 €	5,34 €	7,88 €	6,39 €	5,15 €	3,66 €	5,68 €	4,19 €
<b>E</b>	7,57 €	5,76 €	8,62 €	6,81 €	5,57 €	3,76 €	6,10 €	4,29 €
<b>F</b>	8,31 €	6,18 €	9,36 €	7,23 €	5,99 €	3,86 €	6,52 €	4,39 €
<b>G</b>	9,05 €	6,60 €	10,10 €	7,65 €	6,41 €	3,96 €	6,94 €	4,49 €
<b>H</b>	9,79 €	7,02 €	10,84 €	8,07 €	6,83 €	4,06 €	7,36 €	4,59 €
<b>I</b>	10,53 €	7,44 €	11,58 €	8,49 €	7,25 €	4,16 €	7,78 €	4,69 €
<b>Hors Commune</b>	21,06 €	14,88 €	22,11 €	15,93 €	14,50 €	8,32 €	15,56 €	9,38 €

\* soumis à la rédaction d'un PAIM alimentaire ou organisation spécifique de l'ACM

Pour les activités loisirs des services Animation et Jeunesse :

Considérant de même qu'il est proposé de créer un tarif pour les familles « Hors commune » qui bénéficient des activités loisirs des services Animation et Jeunesse jusqu'alors facturées au même titre qu'un fosséen, au tarif de la tranche maximum du coefficient familial.

Que les tarifs proposés sont les suivant :

Séjours Animation		Séjours Ski 6/17 ans	
	Tarif à la journée		Tarif à la journée
Tarifs Maxi Fosséens QF >1200€	27,30	Tarifs Maxi Fosséens QF >1200€	48,30
Tarifs HC	54,60	Tarifs HC	96,60

#### Séjours Jeunesse

	Tarif 1 à la journée (€)	Tarif 2 à la journée (€)	Tarif 3 à la journée (€)	Tarif 4 à la journée (€)
Tarifs Maxi Fosséens QF >1200€	29,30	31,50	48,30	51,45
Tarifs HC	58,60	63,00	96,60	102,90

#### Adhésion Jeunesse

	Tarif (€)
Tarifs Maxi Fosséens QF >1200€	5,25
Tarifs HC	10,50

#### Activités à la journée Jeunesse

	Tarifs forfaitaires (en €)	Tarifs HC (en €)
Soirée barbecue	2,10	4,20
Matinée, après-midi, soirée à thèmes organisée	1,58	3,16
Sortie patinoire, bowling, pyramide, cinéma, exposition, forum, foire, salon, musée, jeu de laser, match de l'OM, jorky ball	4,73	9,46
Restaurations diverses à l'occasion d'une sortie	5,25	10,50
Sortie cinéma (Cinéma l'Odysée)	3,15	6,30
Activité sportive, culturelle ou de loisir à la journée nécessitant du matériel spécifique et/ou un déplacement à l'extérieur de la commune	31,50	63
Excursion à la journée (hors repas)	15,75	31,50
Concert musical, grand spectacle	21	42
Evénement sportif ou culturel	10,50	21
Entrée parc d'attraction et de loisirs dans la région	8,40	16,80
Entrée parc d'attraction et de loisirs (national ou international)	25,20	50,40
Soirée musicale	3,15	6,30
Hébergement demi-pension	15,75	31,50
Hébergement pension complète	21	42

**Stade nautique municipal :**

Considérant qu'il est également créé des tarifs extérieurs pour le stade nautique municipal, conformément au tableau figurant en annexe.

**II. Actualisation de tarifs :**

Considérant par ailleurs qu'il convient d'actualiser les tarifs relatifs aux entrées des Points Jeux, aux articles vendus dans les buvettes ainsi que les tarifs pratiqués par la fourrière municipale.

**Points jeux :**

Tarifs Entrée Point Jeux		
	Tarifs en €	Tarifs proposés en €
Tarif entrée par enfant	1,58	2,00
Tarif entrée Centre social fosséen par enfant	0,53	2,00
Tarif entrée groupe extérieur de la commune	2,10	4,00

**Buvettes :**

Tarifs Buvettes communales

Articles proposés	Tarifs	Tarifs proposés en €
Boissons chaudes (thé, café) au gobelet	0,53	0,80
Boissons froides (soda, jus de fruits) canettes (33 cl)	1,05	1,20
Boissons froides (soda, jus de fruits) au gobelet	0,53	0,60
Eau (50 cl)	0,53	0,90
Sucettes à congeler	0,53	0,60
Friandises (barres chocolatées ...)	0,53	1,20
Gâteaux, biscuits (portion individuelle)	0,53	0,60
Sachet de bonbons (portion individuelle)	0,53	0,60
Chips (portion individuelle)	0,53	0,80
Compote gourde	0,53	0,80

Tarifs spécifiques buvettes Point Jeux et Maison des Jeunes

	Tarifs en €	Tarifs proposés en €
Boissons au gobelet (chaudes ou froides)	0,53	0,50
Boissons canettes 33cl /Eau 50cl	1,05	1,00
Encas	0,53	0,50

**Fourrière municipale :**

Nature des produits encaissés	Tarifs	Tarifs proposés en €
Produits liés à la capture des animaux errants	42	42
Produits liés à l'identification des animaux errants	42	42
Produits liés à l'hébergement des animaux errants / jour	1,05	1,50€
Les produits liés à l'entretien, au nettoyage et à la surveillance d'un box pour un animal non abandonné qui devient pour des raisons inconnues mordeur	13,13	13€
Les produits liés à l'immobilisation d'un box pour un animal non abandonné qui devient pour des raisons inconnues mordeur	4,20	5

**III. Tableau récapitulatif**

Considérant que le tableau figurant en annexe a vocation à recenser les tarifs communaux en vigueur et à fixer les nouveaux tarifs applicables.

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- 1. ABROGE** la délibération n°2023-10 du 28 mars 2023 relative à la majoration des tarifs des services publics communaux.
- 2. APPROUVE** les tarifs des services publics communaux recensés dans le tableau annexé à la présente délibération.
- 3. DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice 2024.
- 4. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**ADOPTÉE**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**5 ABSTENTIONS** (Jean-Marc HESSE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Angélique HUMBERT, Jean FAYOLLE)

Fait à FOS-SUR-MER, le 18 décembre 2023

Le Maire  
René RAIMONDI



La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, Hôtel de Ville avenue René Cassin 13270 Fos-sur-Mer,
- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille, 04 91 13 48 13

Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille.